



**Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Service Régional de la Forêt et du Bois**  
Affaire suivie par : Marion GRUA  
Tél. : 06 07 19 23 87  
Mel : marion.grua@agriculture.gouv.fr

## **Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique**

Date de la réunion : 29/04/2019  
Lieu de la réunion : CFPPA L'oisellerie 16400 La Couronne

Pièces jointes :  
Diaporama de séance

### Liste des présents :

*Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017*

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Philippe de GUENIN  
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Bernard LAZARINI  
Monsieur le Président de l'Union Régionale des Communes Forestières représenté par Yves DUNOGUES  
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE  
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin  
Monsieur Eric LE GALLAIS, Président des Forestiers Privés de Poitou-Charentes  
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Jean-Denis CRUSE  
Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Grégoire BOUTON  
Monsieur Henri SABAROT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes représenté par Bernard ROUMEGOUX  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU  
Monsieur Jean-François SAUVAGE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne représenté par Philippe MOURGUIART

### *Autres membres invités :*

Messieurs Yann DE BEAULIEU et Gilles CAPRON (ONCFS)  
Monsieur Roland de LARY (Directeur CRPF)  
Madame Cécile CHALAND (FDC16)  
Monsieur David MARC (FDC17)  
Monsieur David MURAT (FDC19)  
Monsieur Jérôme WERNO (FDC 33)  
Madame Laëtitia MORABITO (Union Régional des Communes Forestières)  
Monsieur Nicolas DOLIDON (DDTM33)

*Absents excusés :*

Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts  
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest  
Madame Valérie le Vasseur (DDT86)  
Monsieur Alain DELPUECH (FDC87),

*DRAAF :*

Hugues CRUSE (chargé de mission), Nathalie FABRE (cheffe du service de la forêt et du bois), Marion GRUA (Adjointe, Resp. unité gestion durable)

Monsieur de GUENIN (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) constate un apaisement permettant un travail dans la confiance, le comité travaille à construire des références, à établir un observatoire, à partager de bonnes pratiques. Il apporte un bémol à cette satisfaction : il est toujours en attente de remontées qui avaient été actées au sein du comité, comme les données sur les plans de chasse, les cartographies des zones plus affectées et des zones de non installation du cerf.

#### Ordre du jour :

Depuis son instauration il y a 18 mois, le comité paritaire œuvre à construire les bases solides d'un constat partagé sur l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique en favorisant un dialogue apaisé. Le comité du 29 avril propose un point d'avancement sur cette construction.

1/ Identification et suivi des zones les plus affectées : point d'avancement et quel bilan partager ?

- identification des zones les plus affectées et des zones de non installation des cerfs : avancement des travaux en département (*DRAAF*)
- suivi des deux zones les plus affectées identifiées (Médoc et Captieux) (*DDTM33*)
- Apports des données de l'observatoire Territoires et gibiers (*DRAAF/CRPF*)

2 / Quels apports selon les indicateurs cynégétiques ?

- inventaire des pratiques (*FRC*)
- retours sur des expériences territoriales (*FDC86, FDC16, FDC23, FRC*)
- vers une gestion adaptative du grand gibier, une démarche volontaire qui peut aider au dialogue et permettre la prise de décisions partagées (*ONCFS*)
- propositions opérationnelles soumises à l'avis du comité paritaire (*ONCFS/FRC*)

#### 1 – Identification et suivi des zones les plus affectées : point d'avancement et quel bilan partager ?

- a. Identification des zones les plus affectées et des zones de non installation des cerfs : avancement des travaux en département

Marion GRUA (DRAAF) rappelle les terminologies actées depuis le comité de mai 2018 :

- les zones les plus affectées : objectif acté de réduire les populations de cervidé d'où une augmentation significative des attributions, maintenue sur une durée suffisante, et accompagnée de mesures qualitatives pour la préparation et la réalisation des plans de chasse ;
- les zones de non installation du cerf élaphe : zone où le cerf n'est pas présent et où des mesures spécifiques sont prises pour suivre et limiter son extension.

Les retours cartographiques des départements n'ont pas évolué depuis 2018 : 2 zones plus affectées (Médoc (33) et camps militaire de Captieux (33-40)), et 6 départements ayant fait remonter leurs zonages cerfs (16-17-64). Le frein à la remontée des informations n'est pas identifié, les FDC n'ont pas formulé de désaccord par rapport à la démarche.

Philippe de GUENIN invite les fédérations à s'exprimer sur l'absence de ces remontées d'information.

Stéphane CHAIGNIER (FDC17) indique que les CDCFS de Poitou-Charentes ont un constat partagé sur les dégâts, le sujet n'est pas polémique.

Yves CHETANEAU (FDC24) précise qu'en Dordogne, département qui présente le prélèvement de cerf le plus important de la région, le dialogue est apaisé et de qualité, avec une bonne remontée des informations des forestiers. Le retour d'information sur les comptages et réalisation est compliqué dans un timing serré réglementairement pour la préparation des commissions de plans de chasse.

Jean-Paul LARQUE (CRPF) regrette l'absence d'information sur les plans de chasse dans l'observatoire. Le dialogue est de qualité, mais la frustration est grande de ne pas disposer de chiffres. Il souhaite que les forestiers soient invités aux comptages.

Philippe MOURGUIART (FRC) informe que certaines FDC craignent les réactions d'associations environnementales par rapport aux cartes de non installation.

Jean-François SAUVAGE (FDC19) indique qu'en Corrèze, le sujet n'a pas été traité en CDCFS, mais a été discuté entre partenaires ; la fédération et Fransylva se sont accordés sur des zones de vigilance particulière entre FDC et Fransylva.

Yves DUNOGUES (UR Cofor) souligne l'importance d'une politique de vigilance qui passe notamment par une pression sur les prélèvements.

Jean-Patrick PUYGRENIER (Fransylva Limousin) constate une disparité des situations en Limousin.

Philippe de GUENIN comprend que le travail est bien concerté entre forestiers et chasseurs, mais le calendrier contraint entre les comptages et le lancement de la concertation impacte le processus de concertation. Au-delà des chiffres à jour sur les comptages, il est aussi important de pouvoir communiquer et échanger sur les zones où les dégâts sont importants, sur les zones où des mesures spécifiques sont mises en place pour limiter l'extension du cerf. Il constate que partout le travail a été fait ; les FDC doivent donc faire remonter leurs travaux à la FRC, ces travaux ne seront pas publiés, ils seront projetés de façon confidentielle ; la DRAAF assumera la responsabilité de ces travaux, et se rapprochera de la DREAL pour les suites à donner.

b. Suivi des deux zones les plus affectées identifiées (Médoc et Captieux)

Nicolas DOLIDON (DDTM33) rappelle brièvement l'histoire des deux zones identifiées comme très affectées, l'instauration d'un dialogue apaisé, le constat partagé de problèmes existants depuis longtemps non encore résolus.

Bernard ROUMEGOUX (FRC40) confirme que dans les Landes les relations entre forestiers, chasseurs et administration se sont normalisées et leur permet d'avancer efficacement.

Un appui de la louveterie a été nécessaire pour anticiper le début de saison en affût et approche, puis les chasseurs ont proposé des battues administratives là où les objectifs maxi n'ont pas été atteints. Cette mesure, qui doit rester exceptionnelle, adaptée à une situation de très fort déséquilibre, témoigne de l'adhésion des partenaires au plan et aux objectifs fixés.

Yves CHETANEAU précise que les chasseurs paient les bracelets du plan prévu.

Gilles CAPRON (ONCFS) regrette qu'il n'y ait pas sur Captieux de mesures de performance pour mesurer l'effet de la gestion actuelle ; ces mesures devraient être mises en œuvre à partir de la prochaine saison.

L'objectif ambitieux des prélèvements est atteint, les mesures prévues ont été mises en œuvre par tous les partenaires, et le maintien d'une forte pression sur plusieurs années est acté. Les partenaires poursuivent leur travail pour suivre et ajuster le plan, notamment à l'aide des ICE.

c. Apports des données de l'observatoire Territoires et gibiers

Hugues Cruse (DRAAF) rappelle les grands principes de fonctionnement de l'observatoire et présente les derniers développements.

Conformément aux dernières demandes du comité, on y accède par une adresse unique, et selon deux modalités :

- accès sous login pour les professionnels habilités en mode écriture avec accès aux données détaillées et modules d'export ;
- accès libre en mode lecture et accès aux données synthétisées ;

Hugues CRUSE présente l'alimentation des données d'entrée, forestières et cynégétique. Concernant les données cynégétiques, on peut regretter que les données attribution et réalisation des plans de chasse, et unités de gestion cynégétique soient particulièrement incomplètes malgré les multiples relances.

Philippe MOURGUIART (FRC) précise avoir récupéré récemment les informations sur 16, 64 et 79 mais ne les a pas encore transmises.

Roland DE LARY (CRPF) présente l'utilisation faite de données de l'observatoire dans le cadre de la préparation des plans de chasse.

La dynamique se lance concernant les signalements de dégâts : seuls 2 départements n'ont pas de signalements (79 et 64) et au 1<sup>er</sup> trimestre de 2019, on dénombre autant de signalement que pour l'année 2018 entière (ce qui n'est pas un signe à ce niveau d'augmentation des dégâts mais témoigne de la prise en main de l'outil par les forestiers).

Les synthèses actualisées instantanément sont disponibles par département, commune et bientôt par unité cynégétique quand les FDC les auront renseignées.

Les signalements de jeunes peuplements commencent à se développer également en dehors du massif des Landes de Gascogne.

Bernard ROUMEGOUX souhaiterait que l'observatoire mette à disposition un portrait de territoire synthétisant les données sur les surfaces de jeunes peuplements, les dégâts, et les plans de chasse.

Marion GRUA confirme que cela fait bien partie de la feuille de route de l'observatoire.

Éric LE GALLAIS (Forestiers Privés de Poitou-Charentes) rappelle que l'on est parti d'une page presque blanche il y a deux ans et se félicite de ce lancement, il faut désormais que chacun se responsabilise pour faire connaître l'outil, et alimenter les données pour faire vivre l'observatoire au profit de tous.

Jean-Paul LARQUE souligne que les délais très courts de mises à disposition des données, dans lesquelles il manque les réalisations, rend difficile le travail préparatoire.

Yves CHETANEAU informe que des outils de dématérialisation des réalisations sont en cours de déploiement. En Dordogne la saisie des 35000 cartons représente un mois de travail.

Jean-Patrick PUYGRENIER insiste sur le grand effort « d'évangélisation » qui reste à faire pour faire vivre l'observatoire et accompagner la concertation.

Philippe de GUENIN constate que les partenaires disposent désormais d'un outil opérationnel, chacun doit se responsabiliser pour le faire vivre ; le comité demande notamment aux FDC de mettre à jour leurs données via leur fédération régionale dans les meilleurs délais, et chaque partenaire est invité à faire connaître et vivre l'observatoire. Le comité de pilotage de l'observatoire est en charge d'accompagner l'organisation du déploiement de l'outil.
--

## 2 – Quels apports selon les indicateurs cynégétiques ?

- a. Identification des zones les plus affectées et des zones de non installation des cerfs : avancement des travaux en département

Grégoire BOUTON (FRC) explique que la politique cynégétique adoptée en France il y a près de soixante ans visait en matière de grand gibier à reconstituer le capital grande faune. Pour ce faire, différentes mesures ont été mises en place pour gérer efficacement. Parmi elles, le plan de chasse qui est apparu en 1963 et qui s'est progressivement généralisé à l'ensemble des espèces grand gibier.

Le plan de chasse visait à établir un équilibre entre les populations et leurs milieux. Son établissement reposait sur l'estimation des effectifs par différentes méthodes (ex : battues, affûts/approches combinées...) tout en prenant en compte des taux d'accroissement annuels des populations fixés arbitrairement.

S'il est encore largement utilisé aujourd'hui, le problème du plan de chasse réside principalement dans les méthodes de dénombrements des populations qui ne reflètent pas correctement la réalité des populations en les sous estimant.

Face à ce constat ont été imaginé de nouvelles stratégies de gestion durable des écosystèmes forestier et agricole. Les organismes impliqués dans la connaissance du fonctionnement des populations (CNRS, INRA, IRSTEA, ONCFS) se sont donc appliqués à privilégier une stratégie

de gestion concertée basée sur l'utilisation d'une batterie d'indicateurs biologiques permettant d'étudier l'état d'équilibre entre les populations d'ongulés et leurs habitats.

Il existe trois familles d'indices, au sein desquelles sont déclinés de nombreux indicateurs (présentés par la suite par Gilles CAPRON, ONCFS) :

- Abondance relative de la population (indices d'abondance)
- Performance des individus de la population
- Pression des animaux sur la flore (indices de consommation et d'abrouissements)

Selon les contextes locaux, les départements de la Nouvelle-Aquitaine se sont intéressés différemment et plus ou moins précocement à la mise en place de cette nouvelle méthode indiciaire.

Dès 2013-2014, le Réseau ongulés sauvage de l'ONCFS dressait un état des lieux des méthodes indiciaires utilisées dans les départements, ci-après présenté pour les espèces cerf et chevreuil. Il a été réactualisé par les données des Fédérations Départementales des Chasseurs qui ont répondu à la consultation interne menée dernièrement, et est complété par un état de la prise en compte des ICE dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique en vigueur.

## GESTION DU CERF

Le cerf est une espèce soumise au plan de chasse obligatoire. Le plan de chasse visant à établir un équilibre entre les populations et leurs milieux, la gestion des cervidés se fait par unités de gestion dont la délimitation est souvent en lien direct avec la diversité des paysages et des milieux présents.

La taille de ces unités de gestion peut être en rapport avec la biologie de l'espèce cerf dont le domaine vital atteint plus de 5000 ha pour un cerf, 700 à 1500 ha pour une biche.

Le nombre d'unités de gestion « cerf » dépend de la présence de l'espèce et de sa répartition géographique sur chacun des départements. Ainsi s'il existe 19 unités de gestion « grand gibier » dans le département de la Charente-Maritime, le cerf est seulement présent dans 6 de ces unités. Ceci en lien notamment avec la répartition des massifs boisés du département.

Le nombre d'unités de gestion « cerf » peut enfin être liée à une stratégie fédérale en fonction des différentes populations présentes et de leurs tailles.

Ainsi le nombre d'unité varie : inférieur à 5 pour la Creuse et le Lot et Garonne, compris entre 5 et 10 pour la grande majorité des départements et largement supérieur pour les Pyrénées Atlantiques (18), la Haute-Vienne (20) et la Dordogne (33).

Le recours à l'utilisation de méthodes indiciaires pour le cerf selon les départements est très variable. De 1 à 8 indices utilisés. De manière générale, l'indice « tableau de chasse » constitue le dénominateur commun de base. Suivent les indices d'abondance (IKA, Indice Phare...) et les indices brame dans 6 départements. Seules 5 FDC (19, 23, 24, 33, 86) suivent les indices de performance des individus (longueur de dague, masse corporelle, patte arrière). Aucune FDC ne semble suivre elle-même les indices de pression des animaux sur la flore.

## GESTION DU CHEVREUIL

Comme le cerf, le chevreuil est une espèce soumise au plan de chasse avec une approche par unité de gestion dont le découpage s'articule souvent sur les paysages et les milieux naturels.

Comparativement au cerf, on constate, pour au moins la moitié des FDC (16,17,23,40,47,79), un plus grand nombre d'unités de gestion. Ceci peut être lié au fait que :

- le chevreuil est généralement présent de façon plus homogène sur l'ensemble de chacun des départements,
- le domaine vital d'un chevreuil varie d'une vingtaine à une centaine d'hectares selon les contextes (forestiers ou agricole).

Pour l'autre moitié des FDC, le nombre d'unités de gestion du chevreuil et du cerf est identique ou sensiblement identique (19,24,33,64,86,87).

Comme pour le cerf, le suivi des tableaux de chasse et les indices d'abondance relative des populations de chevreuils constituent un premier socle commun de gestion entre les FDC de Nouvelle Aquitaine.

Certaines FDC se sont lancées dans le suivi d'indice de condition (ou de performance) de la population depuis plusieurs années (23,24,33,86) avec des évolutions diverses : arrêt en Creuse, maintien en Gironde, extension en Vienne.

Notons qu'une FDC, les Landes, s'investit dans les indices de pression sur les milieux.

#### PRISE EN COMPTE DES METHODES INDICIAIRES DANS LES SDGC

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) est un plan élaboré par chaque FDC et approuvé par le Préfet. Le SDGC est issu d'une concertation locale menée avec les partenaires et s'impose aux gestionnaires des territoires de chasse. Le SDGC a une durée de validité de 6 ans et peut être modifié par avenant. Il est souvent le reflet de la politique technique fédérale.

La mise en place des SDGC ne s'est pas faite au même rythme dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine :

- 2013-2019 pour le 64
- 2014-2020 pour le 19, 33, 40, 86
- 2017-2023 pour le 17 et le 87
- 2018-2024 pour le 16, 24, 47, 79
- pas de SDGC pour le 23.

Leur rédaction ne reflète pas toujours l'ensemble des actions menées sur le terrain par les FDC. Pour certaines FDC, cela peut être dû au fait que les méthodes indiciaires aient été mises en place après la parution du SDGC. Si les méthodes indiciaires de suivis de l'abondance sont généralement bien mentionnées (IKA, IKV...), la référence aux ICE se fait plutôt sous une forme intentionnelle ou sous forme d'objectif à différents degrés :

- Volonté de mise en place (exemple en 17)
- Recherche de méthode indiciaire en partenariat avec des organismes scientifiques (exemple 79, 86...)
- Poursuite, amélioration des protocoles de suivi par ICE (exemple 19, 33...)
- ICE en place (exemple 16)
- Enfin, certains SDGC ne font pas référence aux ICE (exemple 24, 40, 64)

Henri SABAROT (FDC33) complète avec deux indicateurs utilisés en Gironde : la vitesse de réalisation du plan de chasse (nombre d'heure pour chasser le cerf), et l'avis des responsables de territoires de chasse.

a. Retours sur des expériences de mise en œuvre des ICE

#### GENERALISATION DES ICE EN VIENNE

Dans un contexte d'augmentation générale de la pression des gibiers sur les milieux, la fédération des chasseurs de Vienne a voulu étendre l'expérience ICE Sylvafaune Moulières sur l'ensemble du département d'ici 2022, car cette démarche répond au besoin d'une gestion consensuelle de l'équilibre sylvo-cynégétique.

#### MISE EN PLACE D'ICE EN CHARENTE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SDGC :

Dans un contexte conflictuel de révision du schéma de gestion s'est affirmée la volonté de tendre vers une méthode indiciaire, permettant un constat et une orientation partagés, et qui s'est accompagnée d'une révision des unités de gestion cynégétiques en lien avec l'occupation du sol.

Deux zones pilotes pour lancer la démarche IKV : Champagne - Saintonge (zones viticoles) et Terres rouges (signalements dégâts forestiers et présence cerf et chevreuil).

La démarche est accompagnée par l'ONCFS, les partenaires sont impliqués, le coût humain est conséquent et est suivi. Suite à des problèmes de mise en œuvre, les indices de performance ne seront effectués que par des professionnels, et les indices de consommation seront prochainement réalisés en partenariat avec les forestiers.

La démarche est chronophage mais a permis un apaisement des relations et a abouti à la signature du schéma de gestion cynégétique, l'ambition est donc de pérenniser la démarche sur le département.

#### BILAN DE 10 ANNEES DE MESURES INDICIAIRES EN CREUSE

La fédération de la Creuse a mis en œuvre pendant 10 ans une riche série d'indices sur un territoire d'étude, qui lui ont permis d'orienter de façon consensuelle la gestion cynégétique du chevreuil. Ce suivi, qui demandait des moyens conséquents, a été désormais arrêté, car il n'a plus été considéré utile de poursuivre la mise à disposition de moyens pour les mettre en œuvre sur ce territoire. Un dispositif pour le cerf est poursuivi sur un territoire.

b. Vers une gestion adaptative :

Gilles CAPRON (ONCFS) présente les Indicateurs de Changements Ecologiques (ICE) comme des outils permettant de suivre les réponses du système population-environnement aux variations d'abondance d'animaux et de ressources disponibles. Leur mise en œuvre répond à un besoin de constat partagé et de gestion éclairée factuellement et concertée.

La proposition est formulée au comité paritaire d'accompagner le développement de la démarche « gestion adaptative » sur un ensemble de sites volontaires à définir.

Cette proposition opérationnelle s'accompagnerait de la création d'un comité de conception/suivi/développement multi-partenarial, avec l'appui méthodologique de l'ONCFS et d'animation de FRC en charge de :

- faire émerger des sites candidats (zones reconnues « plus affectée » ou « sensible », territoire où me diagnostic n'est pas partagé...)
- définir un dispositif triennal d'appui, dans un objectif d'autonomie à terme,
- calibrer et mobiliser les moyens humains et financiers
- organiser l'animation et la communication entre les sites pilotes et auprès du comité.

Nicolas DOLIDON témoigne en Gironde d'un engouement progressif sur les 3 ans du projet Sylvafaune : peu à peu les partenaires sont formés, les participants plus nombreux, et les freins à la mise en œuvre des indicateurs se lèvent.

Henri SABAROT invite à prendre connaissance du très bon rapport de [la mission parlementaire relative à la régulation des populations de grand gibier et à la réduction de leurs dégâts de mars 2019 \(Jean-Noël CARDOUX et Alain PEREA\)](#) et dénonce le projet de loi, inadapté au Sud-Ouest, et qui a fait à juste titre l'objet d'une avalanche de motions des forestiers à la relecture du sénat.

**Conclusion :**

Monsieur de GUENIN remercie l'assemblée pour ce travail et ces contributions, dans un climat de confiance.

Il salue la volonté de réponse de tous au soucis de concertation et de partager un constat sur bases saines ; nous avons humblement admis qu'on ne détient pas de vérité et qu'on veut ensemble tendre vers la vérité. Il nous faut désormais améliorer notre compréhension commune de la problématique de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le comité se réunira la prochaine fois à Périgueux, pour faire l'état des lieux des retours des départements aux propositions de l'ONCFS, et des demandes du comité sur la gestion des cerfs et l'identification des zones les plus affectées, ainsi que sur la mise à jour des données au sein de l'observatoire.